



PRE-REQUIS : Cette formation est ouverte à tout salarié

OBJECTIFS de la FORMATION :

Le SST est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention



Sur quoi porte cette formation ?

Elle porte sur **2 domaines de compétences** :

- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

DUREE TOTALE : 14 heures dont 12 heures de face à face pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes

A l'issue de cette formation, la validation des compétences du futur SST lui permet de devenir SST certifié par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.



Le certificat obtenu est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il est délivré par ce même réseau. Ce certificat peut être délivré à des personnels enseignants de la formation initiale.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (*modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs...*).

Méthodes pédagogiques : Le stage s'appuie sur des exposés - débats, mises en situations d'accident simulés...

Validation : A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves certificatives du référentiel de compétences SST recevront un certificat de SST (*valable 24 mois*) et une attestation de fin de formation.

Supports remis en fin de formation : Un aide mémoire, un auto-collant et une carte SST

Encadrement :

Cette formation est dispensée dans le cadre d'une habilitation obtenue et mise à jour par l'INRS et par un formateur SST certifié et à jour de MAC.

Domaine de compétences 1 :

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident



- 1. Situer le cadre juridique :**
dans son entreprise, en dehors et lors de son intervention
- 2. Réaliser une protection adaptée**
Dans le cadre de l'alerte à la population
Reconnaître les dangers persistants qui menacent la victime et/ou son environnement
Trouver un moyen de protection adapté à la situation
- 3. Examiner la victime**
Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
Associer aux signes décelés le résultat à atteindre
- 4. Faire alerter ou alerter les secours selon l'organisation de l'entreprise**
Définir les différents éléments du message d'alerte
Identifier qui alerter dans l'organisation des secours
Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte
- 5. Etre capable de secourir - Face à un saignement abondant, à un étouffement, à une personne qui parle et se plaint d'un malaise, de brûlures, de plaies graves ou plaies simples, ou ne parle pas et respire et ne respire plus**

Domaine de compétences 2 :

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de l'entreprise

- 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention**
Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance
Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
- 7. Etre capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention**
Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses
- 8. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation prévention de la (ou des) situation(s) dangereuse(s)**
Identifier qui informer
Définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte des actions éventuellement mises en oeuvre



**Pour plus d'informations,
visitez notre site internet à l'adresse suivante :
www.tremat-formation.fr**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 11302 69
EIRL LAMBERT Sylvie - 14, chemin de Ravareil - 69360 TERNAY
Tél. : 06.63.02.59.25 - trematforma@gmail.com
SIRET 527 938 047 000 18 - APE 8559 A